

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 À AIX-EN-PROVENCE

Les SPSTI engagés dans la mise en œuvre de la réforme au sein de Présanse

Les Services adhérents de Présanse se sont réunis ces 18 et 19 avril derniers à Aix-en-Provence, pour tenir leur Assemblée générale ordinaire, mais aussi faire le point sur leur travail de mise en œuvre de la réforme avant de voter les orientations pour la suite.

Tenue cette année à Aix-en-Provence sur l'invitation du Service ST Provence, l'Assemblée générale 2024 des adhérents de Présanse a été précédée d'une journée d'étude, ouverte par M. Dubost, Président du STP, et Mme Joissains, Maire de la ville.

Placée sous le thème de la mise en œuvre cohérente de la réforme au sein du réseau, ce au bénéfice des entreprises et travailleurs, la journée a permis de dresser un état des lieux de ces travaux, déclinant les avancées sur les différents axes du Programme d'Orientations et d'Actions de Présanse.

En amont, l'intervention à 2 voix de Mme Laure Pierrisnard, Directrice générale des « Calissons du Roy René », et du Dr Christine Remy, médecin du travail au STP, aura permis une illustration concrète de l'action de proximité des Services et des bénéfices de l'engagement de l'entreprise dans une dynamique de partenariat avec les SPSTI (voir page 6 de ce numéro).

Les représentants des organisations patronales, M. Monteil pour le MEDEF, le Dr Chassang pour l'U2P, et M. Godeby au nom de M. Chevée pour la CPME, sont ensuite venus parler du rôle des OP dans la construction de la réforme et de leur contribution au pilotage de son application, en particulier dans un contexte où Mme Charlotte Lecocq, Présidente de la commission des affaires sociales, a initié une mission d'évaluation de l'application de la loi.

C'est aussi dans cette optique d'évaluation / état des lieux qu'ont été présentés les 20 indicateurs clés à suivre pour un tableau de bord partagé des SPSTI : accès aux services via le numérique, conformité du financement, organisation du

service, prévention des risques, suivi individuel, PDP...

Les différentes commissions de Présanse, représentées par leurs présidents ou membres,



De gauche à droite : M. Maurice Plaisant, Président de Présanse, Mme Sophie Joissains, Maire d'Aix-en-Provence et M. Jean-François Dubost, Président du STP.

sont ensuite revenues sur leurs travaux dans le cadre du POA : identité partagée et nouvelle édition des Rencontres Santé-Travail pour la commission communication, table ronde autour des besoins et des étapes de la certification (préparation, déploiement, calendrier, ressources...) pour la commission éponyme, point sur les livrables à date par la commission Offre et Innovation (distinction offre socle / autre, indicateurs, simulateur de charge...), enjeux de sécurité et interopérabilité pour la commission Systèmes d'information, classification des emplois, enjeux de recrutement et de formation par la Commission RH et la Délégation patronale négociatrice de la convention collective, harmonisation des modalités de facturation des cotisations par la commission Financement et cotisations.

La journée s'est conclue par une table ronde ouverte avec plusieurs présidents d'associations régionales : comment organiser le réseau à l'échelon des régions ? Relations avec l'environnement, structuration, moyens partagés et budget... les différents aspects ont été abordés, la région étant l'échelon-clé pour travailler la cohérence et l'appropriation de ce qui est proposé à l'échelon interrégional.

Forte de cet état des lieux complet, l'Assemblée Générale a confirmé le lendemain l'orientation générale suivante pour structurer le projet associatif du réseau Présanse et poursuivre son action en 2024 :

- a. Sur la base du décret, stabiliser et déployer l'offre socle pour qu'elle soit lisible et cohérente pour les adhérents et leurs salariés.
- b. Accompagner les SPSTI dans leur certification.
- c. Mettre en place au sein du réseau une démarche de mutualisation des pratiques, méthodes et outils, afin de permettre aux Services intéressés de les utiliser pour faciliter/accélérer la délivrance de leur offre socle et la préparation de leur certification.
- d. Permettre à chaque SPSTI de choisir et mettre en œuvre un système d'information adapté aux enjeux de la réforme (fonctionnalités, sécurité et interopérabilité).
- e. Disposer d'un tableau de bord national permettant de rendre compte auprès des partenaires sociaux et des pouvoirs publics de notre capacité collective à délivrer l'offre socle et à assurer nos missions.



Intervention à 2 voix de Mme Laure Pierrisnard, directrice générale des « Calissons du Roy René », et du Dr Christine Remy, médecin du travail au STP.



Table ronde ouverte avec plusieurs présidents d'associations régionales.

- f. Identifier les modalités communes de facturation qui rendront plus compréhensibles et cohérentes les cotisations.
- g. Lutter contre la pénurie de médecins du travail
- h. Développer une GEPP de branche pour répondre aux besoins des Services et aux enjeux de la réforme et, par conséquent, adapter la classification des emplois de la branche et accompagner son déploiement.
- i. Faire évoluer nos modes de coopération, pour que les Services, les associations régionales et l'association nationale Présanse, dans le respect du principe de subsidiarité, contribuent pleinement à ce que notre action collective soit cohérente et utile à chacun. ■